

qu'exige l'exploitation de ces ressources. Le Canada, quant à lui, pourrait être très désavantagé par une exploitation sauvage des ressources minérales, notamment du nickel qui constitue une bonne partie de ses exportations de minerai et dont dépend l'existence de collectivités entières au Canada. Cette question est donc au cœur des problèmes soulevés lors de la Conférence sur le droit de la mer et un échec sur le règlement de cette controverse pourrait signifier l'échec de toute la Conférence, tant l'enjeu est d'importance. Le Canada soutient pour sa part l'idée d'une exploitation des richesses des fonds marins au profit de toutes les nations.

La viabilité d'une telle solution suppose l'établissement d'un mécanisme international fort assorti d'un régime juridique efficace qui assurerait la bonne gestion des ressources du fond des mers et des océans au delà de la juridiction nationale. Sur ce point délicat, les négociations avancent lentement en raison des dissensions entre nations développées et pays en voie de développement.

Le Canada, comme la plupart des Etats qui participent à la Conférence, est convaincu de la nécessité d'une gestion rationnelle des océans par opposition au laisser-faire du passé et à la liberté absolue des mers. La liberté

totale a conduit à des abus que le Canada s'emploie à combattre, même s'il estime par ailleurs qu'il est bon de conserver aux océans leur rôle traditionnel de voies d'échanges et de communication entre les nations. Sans attendre les résultats des travaux de la Conférence, le Canada a légiféré dès 1970 pour réprimer la pollution dans l'Arctique, sur la côte atlantique (golfe du Saint-Laurent, baie de Fundy) et sur la côte du Pacifique (bassin Reine-Charlotte, détroits Dixon et Hécate). Ces zones sont en effet particulièrement délicates du point de vue de leur écologie en raison de leurs conditions climatiques sévères ou de la nature des ressources marines qu'on y trouve.

Les négociations seront encore longues à la Conférence sur le droit de la mer pour aboutir à des décisions reconnues par l'ensemble des Etats du globe, tant les intérêts en présence sont multiples et contradictoires. Le Canada pour sa part à déjà contribué à la solution de certains problèmes et il entend poursuivre dans cette voie lors des prochaines sessions. ■

Canada d'aujourd'hui
Supplément au numéro 39, avril 1977
Imprimé en Belgique par Brepols, Turnhout.

Le Flétan du Pacifique

